



OBJECTIF(S)

- Anticiper et limiter les risques de conflits
- Maîtriser les procédures contentieuses et précontentieuses à engager en intégrant les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Les professionnels de l'immobilier

Prérequis : Pratique de la gestion des copropriétés

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Avocat spécialisé en droit du travail

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - NOUVEAUX DÉLAIS ET NOUVEAU CADRE JUDICIAIRE

- Prescription des actions personnelles
- Notification du procès-verbal de l'assemblée générale
- Réforme des tribunaux et des procédures – quelles incidences pour le contentieux de la copropriété ?
- Cas pratiques

II - RENFORCEMENT DES OUTILS POUR LE RECOUVREMENT DES CHARGES

- La procédure accélérée de recouvrement des charges
- L'opposition article 20 revisitée
- Extension du super privilège, point en cas de liquidation judiciaire
- Mandataire ad hoc
- Cas pratiques

III - NOUVELLES ACTIONS CONCERNANT LE SYNDIC

- Changement de syndic et transmission des documents
- Action en cas de carence et inaction du syndic
- Accès des huissiers de justice aux parties communes
- Quizz

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap